

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 19 octobre 2020**  
~~~~~

**BUDGET ANNEXE SERVICE DES ORDURES MÉNAGÈRES (SOM) 2020
DÉCISION MODIFICATIVE N°3.**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 19 octobre 2020 à 18h00 en salle du Chai de la Gare à Gignac, sous la présidence de Monsieur Jean-François SOTO, Président de la communauté de communes. La convocation a été adressée le 8 octobre 2020.

Étaient présents ou représentés

M. Jean-François SOTO, M. Philippe SALASC, Mme Nicole MORERE, M. Ronny PONCE, M. Pierre AMALOU, M. Olivier SERVEL, M. Gilles HENRY, Mme Véronique NEIL, M. Xavier PEYRAUD, M. Robert SIEGEL, Mme Jocelyne KUZNIAK, M. Jean-Pierre GABAUDAN, Mme Roxane MARC, M. Yannick VERNIERES, Mme Chantal DUMAS, M. Henry MARTINEZ, Mme Maria MENDES CHARLIER, M. Nicolas ROUSSARD, Mme Marie-Françoise NACHEZ, M. José MARTINEZ, M. Jean-Marc ISURE, Mme Martine LABEUR, Mme Marie-Hélène SANCHEZ, M. Philippe LASSALVY, Mme Stéphanie BOUGARD-BRUN, M. Marcel CHRISTOL, M. Bernard GOUZIN, M. Christian VILOING, M. Thibaut BARRAL, Mme Josette CUTANDA, M. Jean-Pierre PUGENS, Mme Valérie BOUYSSOU, Mme Béatrice FERNANDO, Mme Marie-Agnès SIBERTIN-BLANC, Mme Martine BONNET, M. Jean-Luc DARMANIN, M. Jean-Pierre BERTOLINI, Mme Florence QUINONERO, M. Daniel JAUDON, M. David CABLAT - M. Claude CARCELLER suppléant de Mme Catherine GIL, M. Daniel REQUIRAND suppléant de M. Bernard CAUMEIL.

Procurations

Mme Agnès CONSTANT à M. Jean-Pierre GABAUDAN, M. Jean-Claude CROS à Mme Véronique NEIL, M. Pascal DELIEUZE à Mme Jocelyne KUZNIAK.

Excusés

M. René GARRO, M. Gregory BRO.

Absents

M. Laurent ILLUMINATI.

Quorum : 25	Présents : 42	Votants : 45	Pour : 45 Contre : 0 Abstention : 0
-------------	---------------	--------------	---

Agissant conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants et L 5211-6 alinéa 1.

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

VU le Code général des collectivités territoriales, en particulier ses articles L1612-11, L2313-1, L5211-36, R.5211-13 ;

VU la délibération n°2175 du 20 janvier 2020 adoptant le budget primitif 2020 du budget annexe SOM ;

VU la délibération du conseil communautaire n°2359 en date du 20 juillet 2020 relative à la décision modificative n°1 du budget annexe SOM 2020 ;

VU la délibération du conseil communautaire n°2385 en date du 28 septembre 2020 relative à la décision modificative n°2 du budget annexe SOM 2020 ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de modifier les crédits prévus au budget annexe SOM 2020 au sein des chapitres 011 et 68 de la section de fonctionnement et au sein des chapitres 001 et 21 de la section d'investissement,

CONSIDERANT qu'il est proposé à l'Assemblée d'approuver la modification de crédits suivante à l'intérieur de la section de fonctionnement et de la section d'investissement :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

- **Chapitre 011 « Charges à caractère général »** : il est proposé de procéder à une diminution de crédits en dépenses de 10 200,00€ sur l'article 6188 pour équilibrer la section de fonctionnement suite afin de provisionner pour un contentieux ;
- **Chapitre 68 « Provisions pour risques et charges »** : il est proposé de procéder à une augmentation de 10 200,00 euros sur le compte 6815 afin de provisionner pour un contentieux RH ;

SECTION D'INVESTISSEMENT

- **Chapitre 001 « Résultat d'investissement reporté »** : il est proposé de procéder à une augmentation de crédits en dépenses de 20 833,33€ sur l'article 001 pour régulariser l'inscription des résultats 2019;
- **Chapitre 21 « Immobilisations corporelles »** : il est proposé de procéder à une diminution de 20 833,33 euros sur le compte 2188 afin d'équilibrer la section d'investissement ;

**Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- de voter la décision modificative n°3 ci-annexée nécessitant des mouvements entre chapitres et n'entraînant aucune augmentation budgétaire à l'intérieur de la section de fonctionnement et à l'intérieur de la section d'investissement du budget annexe SOM 2020.

Transmission au Représentant de l'État
N° 2414 le 20 octobre 2020
Publication le 20 octobre 2020
Notification le
DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE
Gignac, le 20 octobre 2020
Identifiant de l'acte : 034-243400694-20201019-613A-BF-1-1
Le Président de la communauté de communes
Signé : Jean-François SOTO

Le Président de la communauté de communes

Jean-François SOTO

Désignation	Dépenses	Recettes
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
011-6188 « Autres frais divers » (dépenses)	- 10 200,00€	
68-6815 « Provisions pour risques et charges de gestion courante » (dépenses)	+ 10 200,00€	
SECTION D'INVESTISSEMENT		
001-001 « Résultat d'investissement reporté » (dépenses)	+ 20 833,33€	
21-2188 « Autres immobilisations corporelles » (dépenses)	- 20 833,33€	